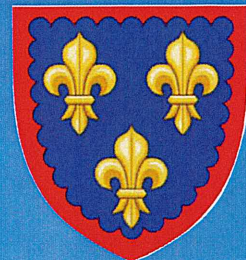
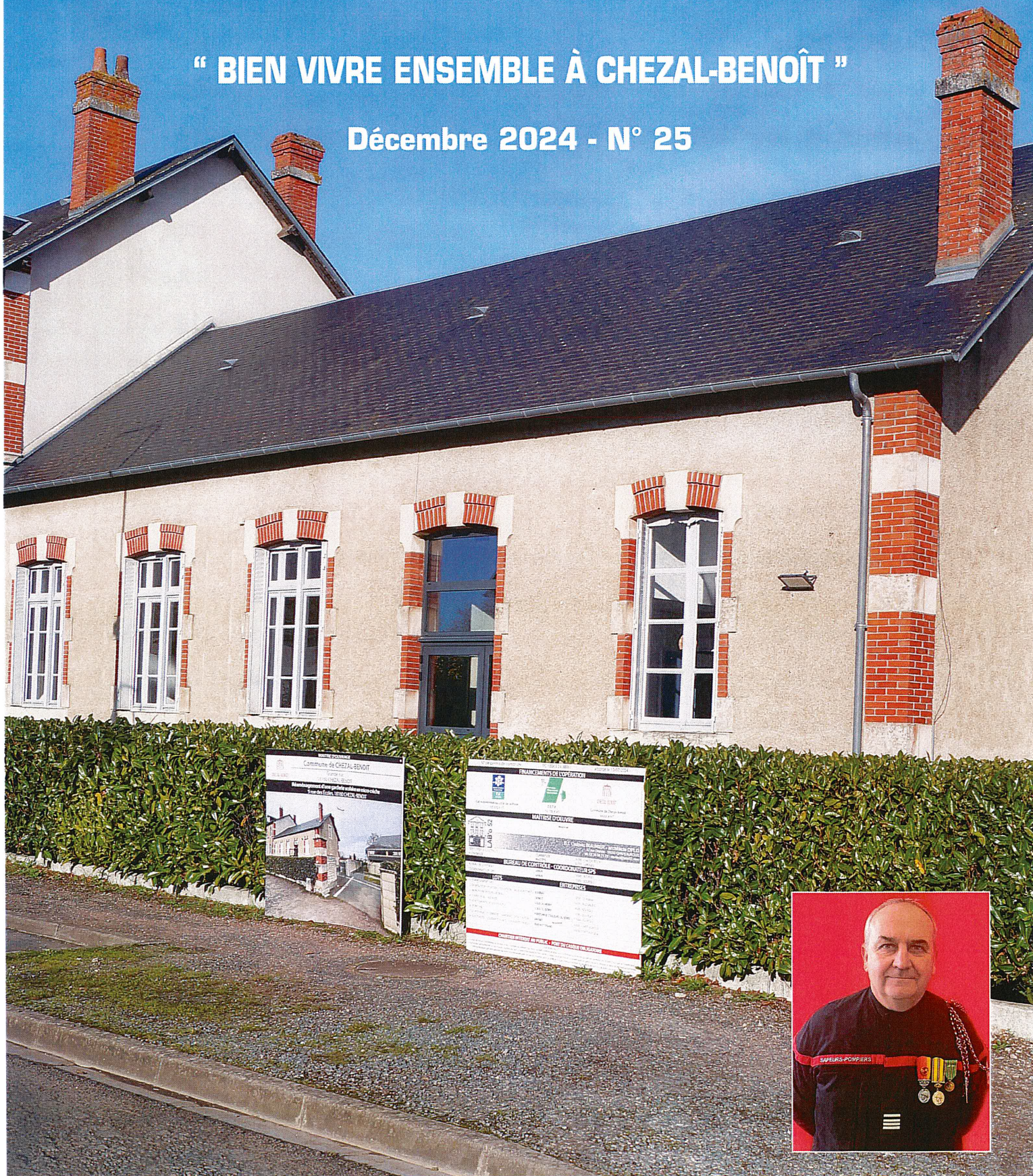


LE BULLETIN DE CHEZAL-BENOÎT



“ BIEN VIVRE ENSEMBLE À CHEZAL-BENOÎT ”

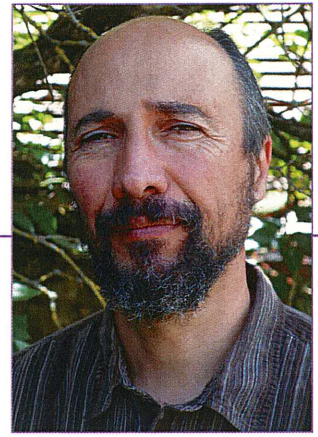
Décembre 2024 - N° 25



SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 03
Travaux - Acquisitions - Ventes - Infos gestion déchets	pages 04 - 05
Les enjeux du futur de l'eau	pages 06 - 07
Projet d'un parc éolien	pages 08 - 09
Infos communales	page 10
Future bouchure	page 11
Action sociale : Micro-crèche - Repas des Aînés	pages 12 - 13
Des nouvelles des élèves de l'école	pages 14 - 15
Franck Josserand : une vie d'engagement	pages 16 - 17
TIGR	page 18
Artisans, services et marchés	page 19
Pages ouvertes aux associations : Dunbar - Comité des Fêtes	page 20
Élection de la Reine - Atelier Vannerie - Marché de Noël	
Info subventions	page 21
André de Vabrun, moine bénédictin	pages 22 - 23
Dépistage des cancers	page 24

LE MOT DU MAIRE



Dans un contexte de politique nationale chaotique avec la censure du gouvernement et la démission du Premier Ministre, les communes vont devoir assurer la continuité du service public local dans des conditions à nouveau inédites.

Mais en quoi un village comme Chezal-Benoît est-il impacté par ces événements ?

En exemple, et au premier chef : la gestion de l'eau potable.

En effet, une loi du 3 août 2018 nous impose d'abandonner la compétence de l'eau potable et de l'assainissement à la Communauté de Communes ou à un Syndicat avant le 1^{er} janvier 2026. Cette même loi est remise en cause par le Sénat puis, en octobre par le Premier Ministre qui a confirmé qu'il n'y aura pas de transfert obligatoire de la compétence " Eau - Assainissement ". Mais, à ce jour, le Premier Ministre n'est plus au pouvoir et la loi n'est pas abrogée.

Vous pourrez constater la complexité de ce sujet dans ce bulletin en lisant l'article " Les enjeux du futur de l'eau (suite) ".

D'autres difficultés découlent du report du vote du budget national.

Concernant notre budget communal : parce que les dotations de l'État, qui représentent une part importante de nos recettes, ne seront débloquées que par la loi spéciale de finances. Et, sous certaines limites, notre exercice d'équilibre budgétaire devient plus délicat.

Pour les mêmes raisons, les nouvelles demandes de subventions DETR, DSIL ou Fonds Vert pour 2025 devront attendre le vote de la loi de finances, ce qui pourrait retarder des projets sur notre commune.

Malgré ces incertitudes sur l'avenir, nous pouvons nous réjouir de projets réalisés cette année, comme la fin des travaux de la micro-crèche, la réouverture de l'épicerie ou d'autres programmés pour le début de l'année comme le changement de conduites d'eau sur la route de Dampierre.

J'aurai l'occasion de vous souhaiter de vive voix mes vœux pour la nouvelle année, le 10 janvier prochain, à 18 heures, à la salle des fêtes.

En attendant, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2025.

Roger Lebrero

Infos pratiques de la Mairie

Heures d'ouverture :

lundi - mercredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

mardi - jeudi : 8 h 30 - 12 h

vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h

Adresse : Grande Rue - 18160 Chezal-Benoît

Téléphone : 02 48 61 11 15

Courriel : mairie.chezalbenoit@orange.fr

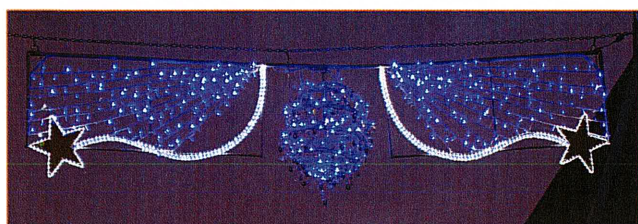
TRAVAUX - ACQUISITIONS - VENTES

Micro-crèche

Pour faire baisser le coût financier de l'investissement, nos agents techniques ont pris en charge certains travaux.

Ainsi, pour préparer le chantier, ils ont procédé au démontage des portes intérieures et de tout ce qui était plomberie, électricité, faux-plafond des anciens aménagements intérieurs ainsi qu'aux travaux d'isolation des combles.

À l'extérieur, ils ont également participé largement à l'aménagement de l'espace de jeu : végétalisation avec enrobé retiré et engazonnement ainsi qu'à la maçonnerie des dalles pour recevoir un chalet de rangement et la pack, rampes d'accès, nouveau raccordement électrique, etc.



Décorations de Noël

Le matériel existant a été remis en état de fonctionnement. De nouveaux investissements viendront le compléter pour participer à l'embellissement du centre bourg de notre village.

Nouveaux aménagements pour la garderie scolaire et la chorale "Coup de Chœur Casalais"



Suite à l'installation de la micro-crèche dans le bâtiment de l'ancienne école, de nouveaux locaux ont été investis dans l'enceinte de l'école actuelle depuis la rentrée scolaire de septembre. Ainsi, des travaux ont dû être engagés dans une salle, peu utilisée, multi-usages de l'école.

- ✓ L'électricité a été remise aux normes.
- ✓ Des rideaux acoustiques ont été installés.
- ✓ Les peintures ont été rafraîchies.
- ✓ Le verrouillage des portes a été revu.
- ✓ Des travaux de plomberie ont été effectués.

Pour terminer, il a fallu procéder au transfert et réaménagement mobilier des différents locaux.

Ces travaux ont été réalisés par nos agents techniques associés à différents artisans.

Aménagement d'une aire de stationnement camping-car



Cette aire comporte quelques places situées à proximité immédiate de l'étang du Moulinet.

Cet emplacement bénéficie de facilités d'accès et de nuisances sonores restreintes générées par le trafic de la RD 65.

Un panneau d'information sera installé.

Travaux à la salle des fêtes

La porte d'entrée difficile à manipuler et hors norme a été remplacée et sécurisée.

Il a été procédé à l'achat d'un four électrique et plaques à induction en remplacement du four gaz hors d'usage et dont les pièces de rechange n'étaient plus disponibles.

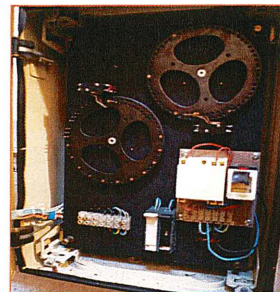
Ce passage à l'électrique permet également de supprimer l'abonnement au gaz de ville et les contrôles de sécurité obligatoires afférant à un établissement recevant du public.

Les gérants du "Mirabelle" ont gentiment fait don d'un réfrigérateur à boissons.

Remise aux normes de l'installation électrique campanaire de l'église abbatiale

Depuis de nombreuses années, les rapports de l'entreprise Bodet nous alertent sur les risques encourus par une installation électrique vétuste qui comporte certains dangers engageant des risques d'incendie.

Après sollicitation de différents devis, y compris auprès d'autres entreprises, il a été convenu que ces travaux seraient réalisés dès que possible.



Plantation d'une vingtaine d'arbres et arbustes

sur différents espaces verts de la commune : bureau de poste et alentours, parc de La Métairie, micro-crèche.

Vente d'une maison communale, rue du Vivier

Cette vente intervient après le départ de son dernier locataire.

Pour remettre cette maison en état, un investissement conséquent devrait être engagé. La Municipalité a fait le choix de concentrer son effort financier sur le fait de rendre louable la maison de plain pied située en centre bourg.

La vente de la maison de la rue du Vivier a été confiée à deux agences immobilières : Human Immobilier et Issoudun Immobilier. Suite à leurs expertises, le prix de vente est de 75 000 €, frais d'agence compris.



INFOS - GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX

Exclusivement réservé aux habitants de Chezal-Benoît



Deux caissons à votre disposition : Route de Dampierre

Caisson des végétaux :

Végétaux sans emballage, ni pot de fleurs, ni sac plastique

Caisson des gravats : pierre, béton, céramique, plâtre uniquement



Point collecte des vêtements : Chemin du National



Trois points de collecte pour le verre :

Chemin du National, près de la route de Bourniziou et de la rue de l'Érable

Chemin des Reliques

Route de Pruniers (La Tuilerie)



Collecte des encombrants dits "monstres" :

Ramassage en porte à porte en septembre

Date communiquée par affichage dans les commerces et sur "Panneau Pocket"

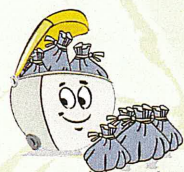


Ordures ménagères :

Ramassage le mercredi (voir calendrier fourni par le SICTOM)

Distribution des sacs poubelles en Mairie du 10 au 14 février 2025

Horaires communiqués par affichage dans les commerces et sur "Panneau Pocket"



LES ENJEUX DU FUTUR DE L'EAU (suite)

Après s'être emparé progressivement de ce lourd sujet concernant l'**administration de l'eau potable** (production et réseau) **et des eaux usées** (station d'épuration et réseau), l'avenir semblait se dessiner pour la municipalité de Chezal-Benoît, encadré par une loi qui s'appliquerait à toutes les collectivités de France, **le 1^{er} janvier 2026**. Cette loi prévoyait de retirer aux municipalités les compétences " Eau potable " et " Eaux usées " pour les confier, soit à des Communautés de Communes (E.P. et E.U.), soit à des Syndicats Mixtes d'Eau (E.P. uniquement).

Dans ce cadre, comme rapporté dans notre précédent bulletin municipal n° 24, la Municipalité de Chezal-Benoît s'appropriait à confier au S.I.A.E.P. de Lignières l'administration de l'eau potable et à la C.C.P.I., celle des eaux usées. De ce fait, concernant l'eau potable, la vente de la source et de ses équipements, voulue par le Centre Hospitalier George-Sand, avait été directement orientée vers le S.I.A.E.P. lors d'une réunion à la sous-préfecture.

Avant de rejoindre le S.I.A.E.P. et, pour clarifier la situation, nous avons dû évaluer les incidences financières de notre adhésion en termes de personnel et matériel.

Ainsi, il fut constaté que :

- concernant le personnel : l'administration E.P. et E.U. équivalait globalement à un temps plein (55 % pour l'E.P., 31 % pour l'E.U. et 14 % pour le service administratif) ;
- concernant le matériel : un bacou était mis à disposition à 50 % ainsi que du petit matériel.



Notre station d'épuration

Garder ou confier au S.I.A.E.P. l'administration de notre réseau d'eau potable ?

La question est restée au centre des préoccupations des élus pour maintenir la maîtrise d'un service connu de réactivité et proximité pour nos administrés. Pour cela, nous avons envisagé le scénario suivant : participer à la facturation et, autant qu'il était possible, même après notre adhésion au S.I.A.E.P., continuer à administrer notre réseau par nos agents techniques. Il est à préciser que cela répondait aussi à leurs souhaits. Par ailleurs, au départ en retraite programmée prochainement de l'un d'eux, nous avons pensé recruter un agent contractuelisé pour 55 % avec le S.I.A.E.P. et 45 % avec notre municipalité.

Pour finaliser le document des incidences financières de notre adhésion au S.I.A.E.P., nous avons bénéficié d'un accompagnement de la Préfecture. Au final, les problèmes suivants sont apparus :

- ✓ la double référence tutélaire pour la secrétaire en charge du service administratif E.P. ;
- ✓ la double référence tutélaire pour nos agents techniques :
un seul était désigné dans notre scénario et, de tradition, pour répondre aux nécessités de service, solidairement, tous nos agents techniques sont susceptibles d'intervenir lors des fuites sur notre réseau.

Dans ce contexte, nos personnels pourraient donc être contraints de répondre aux urgences et besoins du S.I.A.E.P. s'ils acceptaient une nouvelle contractualisation de leur emploi incluant les missions des deux collectivités : Municipalité et S.I.A.E.P. Prenant en considération les insuffisances actuelles d'effectif du S.I.A.E.P., ceci générerait un risque de mobilité éventuelle de nos agents techniques sur tout son territoire.

Lors d'une consultation par Monsieur Le Maire et les élus, nos agents techniques ont renouvelé le souhait de poursuivre le travail dédié à l'eau. Mais ils se sont opposés à la perspective de mobilité telle que décrite plus avant. En revanche, pour ne pas multiplier les intervenants et entretenir une certaine confusion comptable, il est apparu souhaitable de transférer au S.I.A.E.P. les services administratifs.

De façon très récente, suite à des changements politiques, la loi du 1^{er} janvier 2026 concernant l'obligation de transfert des compétences E.P. / E.U. pour les communes vers des E.P.C.I. ou des syndicats dédiés, devait être abandonnée.

Dans l'article Localtis du 10 octobre, **Michel Barnier, devant le Sénat, avait exprimé vouloir dorénavant laisser le choix aux communes de conserver ou pas leurs compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement.**

(article Maire Info du 18 octobre 2024).

Même si le corps législatif et décisionnaire ne se prononcera, pas de façon certaine et définitive, qu'au printemps 2025 sur cette question, la volonté exprimée du Premier Ministre engageait à croire qu'il aurait été suivi.



Voilà qui aurait pu présider à d'autres choix concernant notre municipalité, et en particulier, la cession de la source au bénéfice du S.I.A.E.P., indépendamment de son administration.

Malgré les charges, les travaux à réaliser et la maintenance, que la commune devienne prestataire de vente d'eau aurait dû constituer une ressource substantielle à même de nous apporter l'équilibre budgétaire.

Mais l'histoire est toute autre et on ne peut plus faire machine arrière concernant la cession de la source. Même si les représentants des services de l'État n'ont eu de cesse de nous répéter depuis que nous nous sommes emparés de ce dossier de l'eau que, cette fois-ci, **la loi du 1^{er} janvier 2026**, une première fois reportée, était dorénavant incontournable. Il faut admettre que nul n'est prophète dans son pays et que ces virages à cent-quatre-vingts degrés engendrent pour nous incompréhension et frustration légitimes. Dans le contexte de confusion politique ambiant concernant notre avenir, il est difficile de s'engager avec certitude.



Au final, avec davantage de certitude, il n'est plus question de remettre en cause le principe de notre adhésion au S.I.A.E.P. car c'est la solution la plus cohérente à tout point de vue : proximité, crédibilité budgétaire en lien avec les investissements financiers importants à réaliser sur notre réseau E.P., deux sources d'approvisionnement, etc.

Par ailleurs, **le S.I.A.E.P. sera propriétaire et prestataire de la source de Chezal-Benoît au 1^{er} janvier 2025.** Notre adhésion permettra à notre Municipalité de participer aux décisions qui seront prises lors des réunions de cette collectivité. En revanche, concernant nos agents techniques, la décision de se dessaisir complètement d'intervenir sur notre réseau interviendra bientôt.

Si le S.I.A.E.P. doit être le seul intervenant, nous devrions être particulièrement vigilants sur **les garanties de sécurité, rapidité d'intervention en cas de problème** qu'ils nous donneraient car notre installation ne possède plus de château d'eau. En cas d'incident sur " l'usine ", nous ne disposons que de quelques minutes avant que nos administrés et l'hôpital ne soient plus approvisionnés en eau potable.

Pour conclure sur un point plus positif, concernant **les travaux de réfection du réseau d'eau potable, route de Dampierre**, annoncés dans notre dernier bulletin municipal, ceux-ci devraient, en principe, débuter en mars. Si l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous a assez vite répondu pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50 %, il a fallu obtenir l'accord de débuter les travaux de la D.T.E.R. soumise à l'obtention du devis signé de l'entreprise SETEC. Un peu de retard, mais cela s'oriente dans le bon sens...

**Comme ce fut le cas pour cette année 2024,
votre facture d'eau 2025 ne comportera qu'une échéance située en fin d'année**

PROJET D'UN PARC ÉOLIEN

VILLECELIN - SAINT-BAUDEL - LA CELLE-CONDÉ - CHEZAL-BENOÎT

par Roger Lebrero

Le Conseil Municipal a exprimé son refus de tout projet de parc éolien sur notre commune. Des arguments avaient été détaillés dans le bulletin municipal précédent. Mais suite à des demandes de certains administrés, je vais tenter, en quelques lignes, de résumer l'argumentaire que j'avais présenté lors de la réunion publique du 26 juin 2024.

J'avais alors posé la question :

“ Pourquoi contruison-nous des éoliennes à proximité de populations qui ont fermement exprimé leur refus de supporter ces machines ? ”

S'il y a une seule raison acceptable pour imposer ces constructions : **c'est l'intérêt public**. C'est d'ailleurs l'un des arguments défendus par les exploitants d'éoliennes.

Aussi la France doit respecter les injonctions européennes au risque de sanctions financières.

En effet, la lutte contre le dérèglement climatique est le défi de notre siècle et le manque d'engagement de nos gouvernements est manifeste.

Les éoliennes produiraient donc de l'électricité propre ?

Malheureusement, l'énergie propre n'existe pas hormis celle que l'on ne consomme pas.

Mais si on se préoccupe uniquement de la pollution responsable du dérèglement climatique, on doit alors mesurer la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'air pour chaque KWh d'électricité produit. C'est ce qu'on appelle le **bilan carbone** (en gCO₂ eq/KWh). Donc, plus le bilan carbone est élevé, plus cette électricité a un impact négatif sur notre environnement.

Chaque pays utilise un mix de différentes technologies pour produire son électricité comme les éoliennes mais aussi les panneaux photovoltaïques, les centrales hydrauliques, les centrales à charbon, gaz, fioul ou nucléaire...

La France produit une électricité beaucoup moins carbonée que ses voisins pourtant mieux pourvus en éoliennes. Le site web **Electricity Maps** nous permet de comparer les bilans carbone des mix énergétiques de différents pays. À titre d'exemple, en 2023, l'Allemagne, qui a produit trois fois plus d'électricité avec ses éoliennes que la France, a pourtant un bilan carbone neuf fois plus mauvais. La France avait même, et dès les années 80, un meilleur bilan carbone que l'Allemagne aujourd'hui.

Le Monde

Planète

Comprendre le réchauffement climatique 9 indicateurs de l'urgence climatique

Energies renouvelables : la France devra déboursier plusieurs centaines de millions d'euros pour ne pas avoir atteint ses objectifs

La ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a évoqué le chiffre de 500 millions d'euros lors d'un débat sur le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

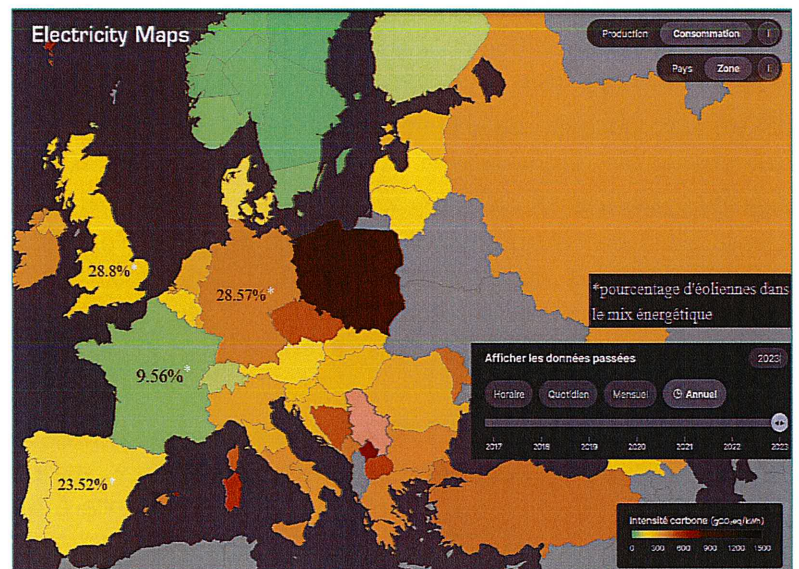
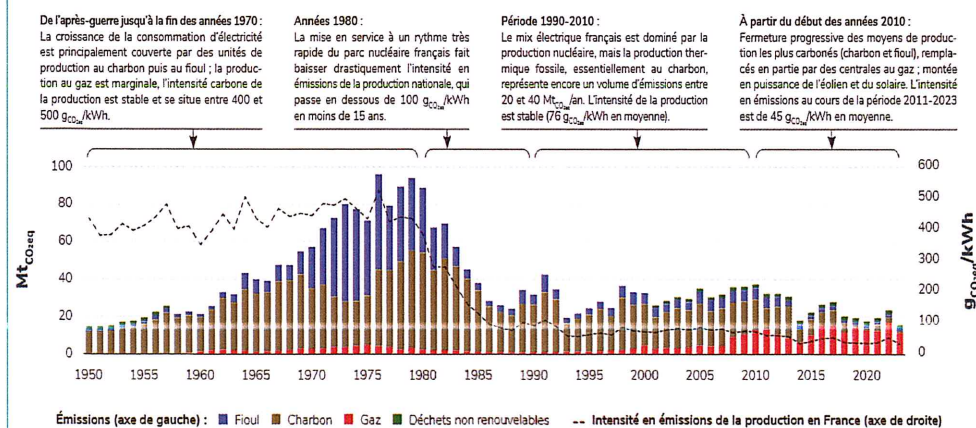


Figure 25 : Émissions directes de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité en France et intensité en émissions de la production d'électricité française entre 1950 et 2023



À cette époque, aucune éolienne n'était en fonctionnement.

En 2023, le bilan carbone du mix énergétique de la Pologne, l'Italie et l'Allemagne dépasse 300 gCO₂ / KWh.

Si la France fait beaucoup mieux que ses voisins, même sans éolienne, depuis plus de 40 ans, pourquoi devons-nous faire évoluer notre mix énergétique ?

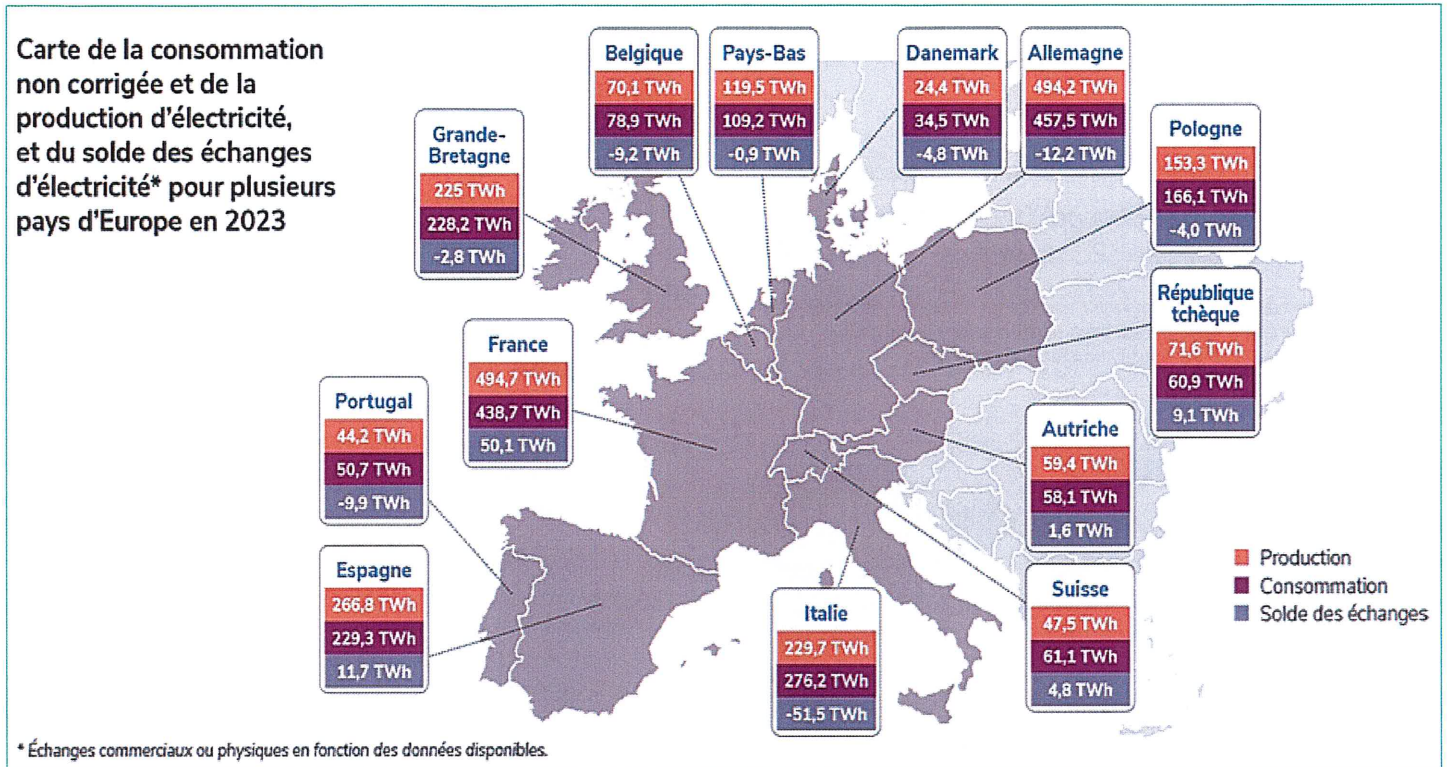
Pourquoi l'Europe ne s'inspire pas du modèle français qui a largement fait ses preuves ?

On entend parfois : “ **Si l'on ne développe pas notre parc éolien, nous allons manquer d'électricité !** ”

Selon les **rapports du RTE**, la France produit plus qu'elle a besoin. Elle est même le **premier exportateur d'électricité en Europe**. “ *Au premier semestre 2024, la France a exporté vers les pays voisins 43 TeraWatt heure nets...C'est proche de la consommation annuelle d'un pays comme le Portugal.* ”

Si toutes les éoliennes installées en France étaient à l'arrêt, nous resterions encore le premier exportateur européen (17,5 TWh au premier semestre 2024).

Quant à l'Allemagne, troisième producteur d'électricité éolien au monde (après les États Unis et la Chine), elle n'a pas réussi à produire suffisamment d'électricité pour sa propre consommation.



On nous fait miroiter **des recettes pour nos collectivités**. Mais ce sont les entreprises privées qui exploitent l'essentiel des parcs éoliens qui ont passé des contrats très avantageux avec EDF.

EDF, entreprise publique détenue à 100 % par l'État, s'est engagée à racheter tout ce que produisent ces sociétés privées à un prix fixe même s'il n'y a aucune demande sur le marché. Les éoliennes produisent une énergie non pilotable, quand il y a du vent, mais pas forcément quand on en a besoin.

En période de surabondance de production par rapport à la demande, EDF n'a d'autre solution que racheter à prix fixe aux entreprises et revendre cette électricité à perte, voire à prix négatifs, aux pays voisins.

C'est d'ailleurs, au vu de l'augmentation du phénomène des ventes à prix négatifs, que **la Commission de Régulation de l'Énergie (C.E.R.)** a été saisie. Celle-ci a recommandé à l'État français “ **d'amender certains contrats d'obligation d'achat (OA) déjà signés, afin d'inciter ces installations à interrompre leur production lors des heures à prix négatifs** ”.

Ainsi donc, “ **la coupure des parcs sous OA, pendant les périodes de prix négatifs, aurait pu générer une économie pour l'État de l'ordre de 15 millions d'euros au premier semestre 2024** ”.

Dans le rapport, il est recommandé de **stopper la production de parcs éoliens** à certains moments de la journée, mais tout en assurant une compensation financière aux exploitants.

Voilà ce qui explique l'obstination d'entreprises privées comme **Neoen** à implanter des éoliennes sur notre territoire. Neoen est une entreprise cotée en Bourse. Elle est en passe d'être rachetée par **la société Brookfield**. En effet, au début de l'année 2025, le géant canadien, fort de 1 000 milliards de dollars d'actifs serait alors en mesure d'engranger des bénéfices grâce au soutien financier de l'État français et aux éoliennes que Neoen souhaite voir construites, entre autres, à Chezal-Benoît.

L'intérêt général du développement massif des éoliennes dans nos territoires a même été contesté en 2023 par **une Commission d'Enquête Parlementaire sur l'indépendance énergétique de la France**, en précisant, dans ses conclusions : “ **La France doit défendre son mix électrique pilotable et décarboné** ”. Or, le développement massif des éoliennes non pilotable met en danger notre mode de production qui, depuis plus de quarante ans, a fait la preuve de son efficacité. Et, pendant ce temps, aucune action à la hauteur de l'enjeu du dérèglement climatique n'est mise en place.

INFOS COMMUNALES

ÉTAT CIVIL 2024

Mariage

Félicitations à

Mathilde Thébault et Thomas Péquiot (22 juin)

Ingrid Hai et Michaël Picot (7 septembre)

Décès

Nos sincères condoléances aux familles de

Jeannine Moreau née Beauger (11 juillet)

Marguerite Letourneaux (20 novembre)



Suite à des remarques, désormais ne seront inscrits dans cette rubrique que les actes mentionnés dans notre registre d'état civil, sauf cas particulier ou demande expresse.

ATELIER NUMÉRIQUE

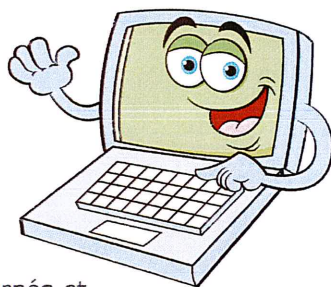
En collaboration avec la Mutualité Française, la Municipalité propose **des ateliers pour favoriser l'accès au numérique pour les personnes de 60 ans et plus.**

Les équipements tels que tablette, smartphone, ordinateur sont concernés et toutes leurs applications parmi lesquelles, bien sûr, Internet.

D'ores et déjà, les personnes intéressées doivent se faire connaître en Mairie afin de constituer un groupe entre quatre et dix personnes au maximum.

Ces ateliers se dérouleraient à la salle polyvalente, de 9 heures 30 à 12 heures :

mercredis 2, 23, 30 avril 2025 - mercredis 7, 14, 21, 28 mai 2025 - mercredi 4 juin 2025



CHIENS ET CHATS ERRANTS

La Municipalité est responsable des animaux errants et doit organiser leur prise en charge. Pour répondre à cela, il a été établi une convention avec une fourrière de Bourges où tout chien errant pourra, le cas échéant, être accueilli. Mais les chats ne sont acceptés dans aucune fourrière, ce qui rend leur gestion plus compliquée.

Suite à des demandes d'administrés, et au vu des nuisances engendrées par l'augmentation de la population des chats errants, la commune a opté pour une campagne de stérilisation au fil de l'eau. Lorsque les agents communaux recueillent un chat errant et qu'ils ne parviennent pas à identifier le propriétaire car l'animal n'est ni pucé, ni tatoué, nous faisons appel à un vétérinaire qui se charge de le stériliser et d'ajouter un tatouage sur la partie interne de l'oreille. Puis, le chat est relâché où il a été trouvé.

Chaque année, la commune investit un peu plus pour tenter d'enrayer la multiplication exponentielle des chats errants. En 2024, 1 380 € de factures de vétérinaire ont été investis rien que pour les stérilisations.

ÉPICERIE

OUVERT 7 J / 7 DU LUNDI AU DIMANCHE DE 8 H À 20 H - ☎ 06 02 48 47 96

Depuis octobre dernier, les Casalais ont vu **la réouverture progressive de l'épicerie** fermée depuis plus d'un an. **Mohamed El Mabroc** a repris le magasin, au plus grand soulagement de la population.

Mohamed n'est pas un novice dans ce type de commerce, ayant exercé en tant que gérant à Versailles durant neuf ans ou en employé à Épinay-sur-Seine. La naissance de son fils Mourad lui a fait prendre conscience de sa volonté de s'éloigner de la région parisienne.

"Je ne connais pas du tout le Berry", avoue Mohamed. "Mais en arrivant à Chezal, j'ai rencontré des personnes aimables et attentives, notamment Monsieur Le Maire et son équipe. Et la population aussi. Certains m'ont souvent demandé quand j'ouvrais le magasin. Mais j'ai connu des problèmes de compteur électrique et réseau internet, sans oublier les démarches administratives. À présent, tout rentre dans l'ordre petit à petit. Avec mon épouse Fatima, nous sommes contents d'avoir trouvé un endroit apaisant loin du bruit des grandes villes".

En l'attente de nouveaux frigos qui lui permettront d'offrir une gamme plus importante, l'épicerie en libre-service propose les articles de consommation quotidienne : épicerie, cave à vins, fruits et légumes, charcuterie, fromage. Les lundis et mardis, et durant les vacances de la boulangerie, l'épicerie devient dépôt pour le pain et le journal. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, un rayon proposera également des produits en promotion.



FUTURE BOUCHURE

La plantation d'une haie communale sur le bord du chemin des Cosses est en cours, pour joindre un bosquet à une autre haie et ainsi reformer le bocage traditionnel de " cheux nous ".

Cette future bouchure sera idéale pour protéger la faune alentours car elle est parallèle à un fossé en eau une bonne partie de l'année et sépare deux champs de grandes cultures.

À l'initiative de ce projet, **Roger Lebrero**, Maire, s'est adjoint les services de **Sophie-Émilie Wilson et Élodie Nicolazo** pour le mener à bien. **Lucie Jamet**, chargée de mission botanique de Nature 18, les a rejoints.

Pour réaliser cette plantation, **720 petits arbustes et buissons** ont été commandés au Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne. En charge de l'administration de ces projets, il restitue 50 % du montant total des commandes aux agriculteurs et collectivités.

Ainsi, à terme, seront réalisés **360 mètres linéaires de bouchures**. Il a été proposé aux enseignantes de notre école primaire que les élèves participent. Mais le temps de marche pour se rendre aux Cosses rendait ce projet difficile à mettre en œuvre.

Lucie Jamet a proposé d'inclure à ce chantier la participation d'adolescents ou jeunes adultes faisant partie du **Centre Epide de Bourges-Osmoy** et d'**Unis-Cité de Bourges**.



*" Le premier jour de chantier a eu lieu **vendredi 13 décembre**, par une journée fraîche mais ensoleillée. Casser les mottes, installer le paillage, l'agrafer, faire les trous, tailler l'extrémité des racines, praliner, repiquer les différents végétaux (églantiers, nerpruns, troènes, viornes, néfliers, noisetiers, prunelliers et sureaux), installer les piquets et les protections contre le gibier. La météo s'occupe de l'arrosage !*

Ce jour-là, Roger et sa fille, Mélissande, Élodie, Lucie et les jeunes de Bourges ont commencé le travail, rejoints sur la fin par Sophie-Émilie. Avec une douzaine de personnes, le chantier a pu avancer doucement mais sûrement !

Le lendemain, par une journée fraîche et plus du tout ensoleillée, le travail s'est poursuivi avec des habitants du village et des environs. Des enfants sont venus donner la main également (Jade, Mathis, Leïla et Alistaire). Une dizaine de personnes a œuvré pour que la haie prenne place, le matin comme l'après-midi.

Au final, à peine la moitié des 360 mètres linéaires a été réalisée. Avouons le, nous ne savions pas combien de temps il nous faudrait pour accomplir entièrement ce chantier. Désormais, nous savons que deux jours avec une dizaine d'individus, c'est trop peu !

Nous avons donc mis le reste des végétaux en jauge pour les conserver jusqu'au prochain jour de chantier.

Voici, chers lecteurs, les prochaines dates de plantation en 2025 : **vendredi 17 et samedi 18 janvier, ainsi que vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février.**

Nous remercions **la famille Surel** pour nous avoir facilité la tâche en nous accordant l'accès au chantier par chez elle, le stock de notre matériel et la préparation du sol. Nous remercions **le Comité des Fêtes** pour le prêt de matériel (abri minute, cafetière, thermos, table). Merci à **vous tous**, qui avez donné la main à cette œuvre naturelle et commune !

Et dans un an, en janvier ou février, " y s'en va tailler la bouch'ture " pour que les plants deviennent plus forts et plus touffus. Et n'oubliez pas... Un dicton dit : le meilleur moment pour planter un arbre, c'était il y a vingt ans, le second, c'est maintenant ! "

Sophie-Émilie Wilson



ACTION SOCIALE

Bientôt l'ouverture de la Micro-Grèche L' Oustalet de Chezal-Benoît



Mise à disposition de locaux

C'est une très grande satisfaction qu'un bâtiment municipal de 200 m², contigu du groupe scolaire, soit en mesure d'accueillir bientôt une micro-crèche qui s'appellera " **L'Oustalet** " (" petit hôtel " en occitan).

Ce bâtiment, entièrement rénové, est adapté à l'usage de l'accueil de la **Petite Enfance**, doté d'équipements modernes et écologiques assurant son autonomie. Il a été livré le 29 novembre dernier à Marion Souvielle pour qu'elle puisse procéder aux installations lui incombant, en particulier le mobilier.

Afin de ne pas mettre en péril cette entreprise, de très courts délais étaient imposés pour la réalisation des travaux. Perplexité et gravité étaient de mise lors d'une première réunion de coordination fin juillet, en présence de tous les acteurs. L'objectif était fixé : **une ouverture de la micro-crèche le 20 janvier 2025.**

Certes, au moment où nous écrivons ces lignes, Marion Souvielle doit encore procéder aux derniers aménagements. Quelques travaux de finition des entreprises restent à réaliser ainsi qu'une partie des travaux extérieurs.

Malgré tout, cette échéance du 20 janvier 2025 devrait être respectée pour l'ouverture de la micro-crèche, si nous obtenons préalablement tous les feux verts de toutes les administrations (PMI, Consuel électrique, Apave, etc).



Cette réussite, nous la devons au travail conjoint des sept entreprises retenues par le Conseil Municipal. Ces travaux ont été exécutés sous la direction de Ludovic Biauné, Viet Hao Tran, son assistante et Vincent Darchis, chef des travaux.

Cette réussite, nous la devons également à nos agents techniques qui ont su s'emparer de certains travaux de démolition des anciennes installations avant l'intervention des artisans sur le chantier et à différentes réalisations de travaux extérieurs.

La végétalisation de la cour et la préoccupation constante d'avoir des locaux les moins énergivores possibles et sécurisés nous inscrivent dans une démarche adaptée à notre temps, soucieuse de l'avenir et respectueuse de l'environnement.

L'intervention d'une architecte d'intérieur a apporté une véritable plus-value esthétique et se montre contributive du bien-vivre dans ce nouvel espace consacré à la Petite Enfance.

Quand tout se passe bien dans la réalisation d'un projet, il faut savoir l'apprécier et le faire savoir car c'est relativement rare, selon notre expérience d' élu.



Financement

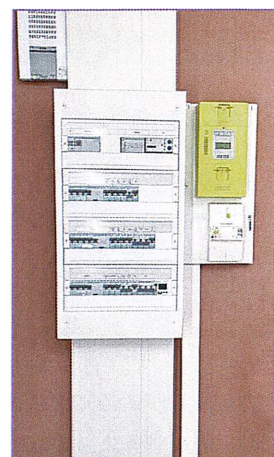
Le montant global du projet s'élève à 234 000 €, subventionné à 58 % par la C.A.F. du Cher et 22 % par la D.E.T.R. (subvention allouée par l'État). Les 20 % restant sont financés par la commune.

Un emprunt bancaire a été souscrit. Il sera amorti par le loyer perçu du prestataire privé.

Marion Souvielle a, pour sa part, investi 100 000 €.

Informations pratiques

- ✓ **Horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi, de 6 heures 15 à 18 heures 30
Accueil possible sur des demi-journées ou journées complètes
Fermetures annuelles : une semaine aux vacances de Pâques, deux semaines début août et une semaine pour les fêtes de fin d'année.
- ✓ **Accueil assuré** par quatre professionnelles de la Petite Enfance, diplômées, dynamiques et compétentes.
- ✓ **Les repas** seront préparés sur place avec des produits locaux
- ✓ **Utilisation de couches** lavables
- ✓ **Très grand bâtiment** de 200 m², lumineux et sécurisé, bénéficiant d'un jardin
- ✓ **Tarifs** : en fonction du revenu fiscal de la famille
- ✓ **Aides mensuelles de la C.A.F.** : aide mensuelle de 700 € / 834 € / 968 € en fonction du revenu.



Vendredi 17 janvier 2025 - de 10 heures à 12 heures :
Matinée " Portes Ouvertes " à la population



Repas des Aînés

Le repas, organisé par la Mairie, a eu lieu dimanche 27 octobre dernier à midi.

Les employés communaux ont souhaité prendre l'apéritif avec les Anciens de Chezal-Benoît pour passer un moment convivial. Roger Lebrero qui, depuis le début de son mandat, offre traditionnellement les boissons apéritives, a été enchanté par l'idée.



Natacha Moreau, Présidente des " P'tites Mains Casalaises ", avec la participation financière de l'association, a confectionné une superbe décoration sur le thème des vendanges.

Sundy et Fabrice étaient là pour animer et faire passer un bon moment...
" En chantant ! "

Aux fourneaux, nous avons Cyril Zucchi, patron du " Mirabelle ", avec un dessert commandé à la boulangerie Joseph.

Enfin, au service, une joyeuse équipe de conseillères municipales et de bénévoles du Comité des Fêtes, que nos chers retraités ont remerciée avec une corbeille de pourboires.

Ce repas, réel temps d'échanges, participe à créer ou entretenir un lien qui unit les habitants d'une petite commune.

Ce fut un agréable moment... Merci à tous !

DES NOUVELLES DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

“ Depuis le début du mois de novembre, nous, les CE1 - CE 2, travaillons sur le **Vendée Globe**.

Mais qu'est-ce que c'est au juste le Vendée Globe ? Il s'agit d'une course de bateaux à travers les océans. Ainsi, quarante **skippers*** se sont élancés le dimanche 10 novembre pour essayer de conquérir l'Everest des mers. Ils doivent faire la course seuls, sans escale et sans assistance.

Tous les jours, matin et soir, nous regardons la position des **IMOCA**** sur internet. Les skippers postent aussi des vidéos sur leur vie à bord.



Par exemple, nous avons appris qu'un **fou de Bassan** suivait le **monocoque***** de Tanguy Le Turquais depuis quelques jours. Cet oiseau malin attend que les poissons volants sautent pour les manger !

Maxime Sorel, autre skipper, sur V & B a malheureusement dû abandonner la course au bout de cinq jours à cause d'une voile coincée et de sa cheville blessée.

Il est vrai que nous avons nos skippers préférés : Violette Dorange, qui est la plus jeune navigatrice, et Jean Le Cam, le plus âgé et expérimenté. En effet, cette année, c'est son sixième Vendée Globe !

Nous suivons également le parcours de Samantha Davies, skippeuse anglaise, sur le site d' "**Initiatives Cœur**" - c'est le nom de son monocoque*** (nous pouvons ainsi connaître ses menus quotidiens).

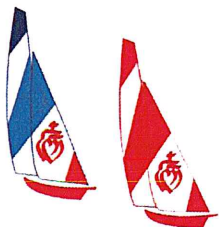
Même si nous avons nos favoris, nous espérons que tous les marins reviendront en un seul morceau et sans avarie**** grave sur leur bateau ! ”

Ce que pensent les élèves du Vendée Globe...

- C'est intéressant car ça nous apprend le nom des parties du bateau.
- J'adore le Vendée Globe car tous les jours on apprend de nouvelles choses.
- Grâce au Vendée Globe, on a appris les nationalités des skippers et les drapeaux correspondants. On a appris le nom des continents et des océans.

Vous pouvez vous inscrire sur l'application "**Virtual Regatta**" et faire votre propre Vendée Globe, comme si vous y étiez ! Vous pouvez choisir le nom de votre bateau et les équipements.

Plusieurs élèves se sont inscrits avec leurs parents.



Vocabulaire

- * navigateurs ** bateau qui mesure 18 mètres *** bateau qui n'a qu'une seule coque
- **** problème grave que peut rencontrer le bateau : par exemple, une voie d'eau, une voile déchirée, le mât ou la quille cassé (e), une fissure dans la coque, un foil***** cassé et le pire de tout : le bateau qui coule !
- ***** partie du bateau qui ressemble à une moustache et qui sert à le faire décoller

Vendredi 27 septembre

“ Nous, les élèves de CE 1 - CE 2, avons participé à l'opération "**Nettoyons la nature**". Nous sommes allés ramasser les déchets autour du stade.

Parmi les objets récoltés : du verre, des canettes, des capsules, des emballages et même une pelle ! ”



Mardi 19 novembre

" Deux gendarmes sont venus à l'école pour nous parler du harcèlement.

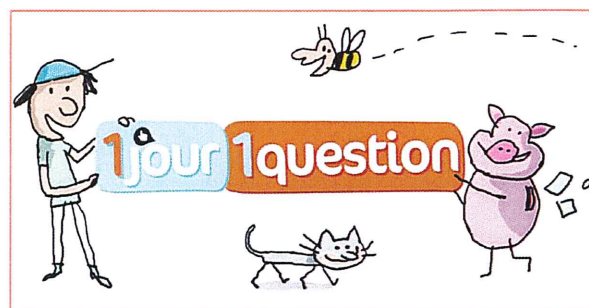
Nous avons regardé une vidéo " 1 jour 1 question ".

Les gendarmes nous ont expliqué qu'il y a plusieurs sortes de harcèlement : le harcèlement verbal, physique et psychologique. La victime ressent souvent de la honte, de la peur et de la tristesse.

Dans une situation de harcèlement, il y a : le ou les harceleur(s), le harcelé et les témoins.

Les gendarmes nous ont expliqué comment réagir en cas de harcèlement : il faut en parler à quelqu'un de confiance.

En cas de harcèlement, il existe aussi un numéro de téléphone : le 3018. "



Mardi 10 décembre

" Nous, les élèves des deux classes, sommes partis de l'école à 9 heures 40 pour nous rendre à l'exposition scientifique " L'Énergie à plein ", au centre socio-culturel de Lignières.

Le médiateur scientifique nous a expliqué qu'il fallait faire attention au matériel parce qu'il était fragile : il y avait, par exemple, des maquettes et des objets à manipuler.

Les deux premiers ateliers expliquaient ce qu'est l'énergie et quelles sont les différentes sources d'énergie (charbon, pétrole, gaz, vent, eau...). Dans le troisième atelier, il fallait remettre dans le bon ordre différentes périodes historiques.

Dans un autre atelier, nous devons tourner une manivelle pour produire de l'électricité. À côté, une tablette montrait un dessin animé sur la production d'électricité.

Nous avons aussi appris comment de l'électricité est produite avec des panneaux solaires, des éoliennes... Il y avait notamment la maquette d'une maison avec des panneaux photovoltaïques. Il fallait allumer une lampe pour mesurer l'électricité produite.

Le médiateur scientifique nous a montré le fonctionnement d'une centrale hydroélectrique.

Nous avons bien aimé cette exposition car nous avons travaillé en groupe.

Les ateliers étaient très intéressants et nous nous sommes bien amusés.

Nous avons appris plein de choses ! "



Mardi 17 décembre - Après-midi

" Nous, les élèves de CE1 - CE 2, sommes allés à l'EHPAD " L'Écho d'Antan " pour partager un moment avec les résidents.

Après avoir écrit une lettre aux personnes âgées pour leur demander comment elles fêtaient Noël lorsqu'elles étaient petites, nous avons préparé des cartes de Noël que nous leur avons offertes. "



Changement d'horaire - RPI

Transport Scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Bien qu'il n'y ait aucune obligation réglementaire imposant la présence d'un accompagnateur dans les transports scolaires, nous avons souhaité conserver ce service indispensable selon nous, pour le confort et la sécurité de nos enfants âgés de trois à onze ans.

Depuis la rentrée, nous avons convenu, avec le transporteur et les communes du RPI (Ségry et Mareuil), d'un changement d'horaire pour faciliter la mise à disposition de deux agents de Chezal-Benoît.

FRANCK JOSSERAND - UNE VIE D'ENGAGEMENT



Suite à la décision envisagée depuis cet été et confirmée lors de la dernière Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, **le commandant Franck Josserand** nous informait, samedi 30 novembre dernier, qu'il passait le flambeau de chef de centre à l'adjudant-chef Julien Cendrier.

Cette cérémonie de Sainte-Barbe associait tous les pompiers volontaires de la caserne de Chezal-Benoît. De nombreuses personnalités étaient présentes et la population s'était déplacée en nombre.

Pour nos lecteurs, il nous a paru opportun de revenir sur le parcours de Franck : une vie souvent employée au service des autres et aux associations.

Dans notre prochain bulletin, nous irons à la rencontre de Julien Cendrier, lui aussi un enfant du pays.

Pour nos administrés qui, éventuellement ne te connaissent pas - et je conviens qu'ils sont peu nombreux - pourrais-tu te présenter ?

J'ai 57 ans. Je travaille au Centre Hospitalier George-Sand depuis mars 1987 comme conducteur auto. Alain, mon père était cuisinier dans ce même établissement et ma belle-mère Maryse travaillait aux services d'entretien des locaux.

Mon épouse Marie-Jo, originaire de Saint-Amand-Montrond, y est, elle aussi, employée en qualité d'A.S.H. ainsi que mes deux garçons, Fabien (33 ans) et Teddy (28 ans) tout comme moi conducteurs autos, l'un à Bourges et l'autre à Chezal-Benoît. Nous avons deux petits-enfants : Tia, trois ans et le petit dernier, Lago, qui a un an.

J'ai habité les logements locatifs de l'hôpital dès 1987. L'année suivante, avec Marie-Jo, nous nous sommes mariés avant de faire construire en 1994, chemin des Reliques.

J'ai eu de nombreux engagements associatifs à Chezal-Benoît : les pompiers et leur Amicale, bien sûr, mais aussi le Comité des Fêtes pendant une quinzaine d'années, le tennis de table, la pétanque, le tennis, sans oublier le football. Après avoir joué en Promotion de Ligue à Issoudun, j'ai dû rejoindre l'équipe de Chezal-Benoît. À sa dissolution, j'ai joué quelques années avec Lignièrès.

Ton travail a-t-il été facilitateur pour remplir tes missions de pompier volontaire ?

Cela a toujours été le cas. Avant que nous ne disposions de téléphones portables, quand la sirène retentissait, j'avais même l'autorisation du directeur de téléphoner depuis l'hôpital ou me rendre directement à la caserne. Cette sirène était déclenchée par le standard. Elle se trouvait alors au château d'eau. Peu avant la démolition de ce dernier en 1993, la sirène a été réinstallée sur le toit de la Mairie où elle se trouve toujours.

À l'époque, nous avons pu compter quatorze pompiers volontaires employés par l'hôpital. Aujourd'hui, nous sommes six, après avoir connu une période où nous n'étions que deux ou trois. En revanche, les personnels dans les services ne peuvent pas souvent se libérer du fait d'effectifs au minimum.

À quelle échéance ce changement de chef de centre sera-t-il effectif ? Depuis quand exerçais-tu cette mission ? Qui t'a précédé sur ce poste ? Et quelques mots sur celui qui va te succéder ?

Ce changement est intervenu le 1^{er} décembre de cette année. Mais Julien a occupé progressivement mes fonctions depuis le mois de juillet.

Après avoir été nommé lieutenant, je suis devenu chef de centre il y a vingt-quatre ans. J'ai succédé à Pierre Ponroy qui avait lui-même succédé à Roland Gauthier.

Concernant mon successeur, il a été Président de l'Amicale pendant quatorze ans. Il sait diriger. Il n'y a pas de raison pour que ça se passe mal. La caserne dispose d'un effectif avec vingt-et-un pompiers, d'un équipement renouvelé. La difficulté sera de maintenir l'existant, à condition toutefois qu'il n'y ait pas trop d'interventions.

Quelles sont les missions d'un chef de centre ?

Un chef de centre est en charge de la gestion de l'effectif, des plannings, permanences, manœuvres, de la formation, du matériel et la validation des rapports d'interventions, même si certaines missions peuvent être déléguées. Il y a aussi le rôle de représentation au sein du Groupement à Saint-Amand-Montrond en priorité (il y en a trois au niveau du département), mais aussi au SDIS 18 (Service d'Incendie et de Secours du Cher). Le financement du SDIS est, pour une moitié, assuré par le Conseil départemental et, pour l'autre moitié, par les communes du département.

Pour un chef de centre, les relations humaines sont très importantes dans la gestion de l'effectif. L'engagement spontané d'un pompier est facilitateur en regard de celui qu'on a dû solliciter car ce dernier peut mettre en balance rapidement son désengagement lorsqu'il faut réajuster.



Il s'agit, somme toute, de gérer le personnel comme dans une entreprise. Le recrutement est toujours difficile. Mais, à Chezal-Benoît, on a la chance d'avoir pu maintenir un effectif suffisant dont on assiste de plus en plus à la féminisation. Il est important de disposer de cette mixité pour nos missions. Il a fallu obtenir des locaux adaptés. Aujourd'hui, nous les avons.

Venons-en à ta carrière personnelle de pompier. Depuis quand es-tu pompier volontaire ? Quelles furent les conditions de ton engagement ?

Je suis pompier depuis le 1^{er} juillet 1989. Suite à mon embauche à l'Hôpital, on m'a sollicité. Ce n'était pas une vocation et personne n'était pompier dans ma famille. Il y avait alors possibilité d'être pompier, soit à l'Hôpital, soit à la commune, mais pas les deux. On m'a alors encouragé à choisir la commune car il y avait plus de missions dans cette fonction à la commune qui était le seul financeur. Ce n'est qu'à partir de 1995 que nous avons été financés et eu pour tutelle le SDIS.

Lors des premières années de mon engagement, nous ne recevions pas d'indemnités pour nos interventions. Par la suite, quand nous les avons perçues, nous les reversions entièrement à l'Amicale des Pompiers. Ainsi, avec les fonds collectés, nous avons pu acheter un camion. Nous avons même dû emprunter. Le camion avait été équipé par le SDIS.

L'évolution de notre caserne a été profondément changée par l'arrivée d'une ambulance pour le secours à la personne en 1999 / 2000. Sur 20 interventions effectuées par an dont 10 concernaient des nids de guêpes, nous sommes passés à presque 300 interventions il y a deux ans. La désertification médicale a beaucoup influencé notre activité. Aujourd'hui, 80 % de nos interventions concernent le secours à la personne, ce qui implique une formation continue importante.

Quel est l'ADN d'un pompier ? Quel regard portes-tu sur l'évolution de cet engagement, celle des missions de pompier ?

Dévouement, disponibilité, sérieux, droiture, discrétion indispensable et un minimum sportif... Mais c'est à la portée du plus grand nombre. Chacun peut faire œuvre utile. Il s'agit d'un engagement fort.

Les formations, tout comme le matériel, ont beaucoup évolué. Fonction des formations, on peut progressivement accéder aux différents types de véhicules d'intervention : ambulance, VTUB (véhicule tout usage et balisage), camion de feu et devenir pompier première classe. Les grades successifs sont aussi soumis à de nouvelles formations. Hormis cela, j'insisterai sur la nécessaire adhésion du conjoint à notre engagement.

Peux-tu nous rapporter quelques souvenirs marquants de ta carrière, tout autant dans le positif que, peut-être, dans le négatif ?

Il y en a tellement eus ! J'ai réalisé plus de 1 400 interventions depuis 2001. Mais si je devais en désigner deux à Chezal-Benoît, ce serait mon premier feu d'importance survenu à la ferme de l'Hôpital, mais aussi les interventions impliquant les enfants.

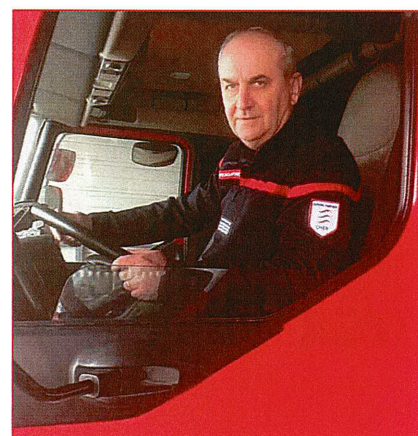
En dehors de Chezal, je suis parti en mission en Charente en 2000 suite à la tempête, et en 2003 pour les feux de forêt dans le sud. Difficile de s'imaginer si on ne l'a pas vécu...

Peux-tu nous dire quelques mots sur ton nouveau poste ?

Ma mission est d'être auprès du commandant du Groupement Sud de Saint-Amand. Sur ses sollicitations, je pourrai faire bénéficier de mon conseil et mon expérience les chefs de centre qui en ont besoin. Il ne s'agit en aucun cas de les remplacer. En qualité de pompier volontaire, je suis actuellement le seul commandant du département.

Vas-tu continuer de rester engagé au centre de secours de Chezal-Benoît ?

Oui, mais en tant que simple pompier. L'essentiel est de pouvoir porter assistance. Il y a longtemps, par exemple, que je n'avais pas conduit ou que je n'étais pas monté à l'arrière d'un véhicule d'intervention. C'est tout autant surprenant qu'étrange comme expérience, mais cela ne me pose aucun problème.



Lors de la dernière Sainte-Barbe et dans le contexte particulier du changement de chef de centre, le public est venu nombreux saluer les pompiers de Chezal-Benoît et rendre hommage au commandant Franck Josserand.

Ce moment, vécu avec émotion, traduit bien l'attachement et la reconnaissance de la population.

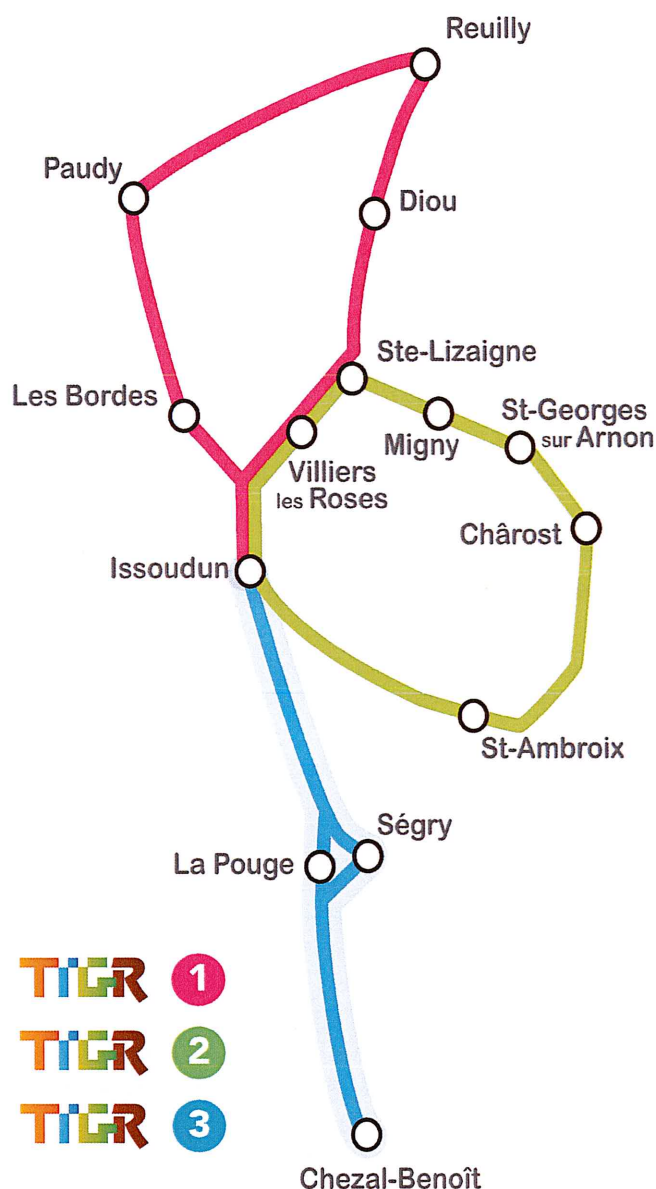
Le fait que le fils de Franck, Teddy, ait repris la présidence de l'Amicale montre que l'engagement n'est pas un vain mot dans la famille Josserand !

Gratuit depuis 2002, le TIGR est un moyen de transport moderne et solidaire.

Il offre à tous la possibilité de se déplacer et d'accéder aux différents équipements de la Communauté de Communes.

Toutes les informations sur : www.issoudun.fr

Plan du réseau



TIGR n°3

Aller		Merc.	Sam.
Issoudun	Pl. du Sacré-Cœur	13h43	13h11
La Pougé	RD 16	13h51	13h19
Chezal-Benoît	Place du 8 mai - abribus	14h00	13h28
Ségry Bourg	Place de la Mairie	14h11	13h39
Ségry Village	Abribus	14h13	13h41
Issoudun	Centre Culturel A. Camus	14h25	13h53
-	Patinoire	14h27	13h55
-	Coinchettes	14h30	13h58
-	Piscine	14h32	14h00
-	Pl. du Sacré-Cœur	14h34*	14h02*

Retour		Merc. et Sam.
Issoudun	Pl. du Sacré-Cœur	17h30
-	Piscine	17h32
-	Coinchettes	17h34
-	Patinoire	17h36
-	Centre Culturel A. Camus	17h37
Ségry village	Abribus	17h49
Ségry bourg	Place de la Mairie	17h51
Chezal-Benoît	Place du 8 mai - abribus	18h02
La Pougé	RD 16	18h11
Issoudun	Pl. du Sacré-Cœur	18h19

✓ Les bus vont au ciné !

Les samedis, les horaires des trois TIGR ont été aménagés afin de vous permettre d'assister aux séances...

✓ Pas de circulation les jours fériés

✓ Renseignements

STI Centre - Rue Haute Saint-Paterne - 36100 Issoudun

Tél : 02 54 08 55 60

et auprès des communes de la C.C.P.I.



ARTISANS, SERVICES ET MARCHÉS

Nos COMMERCES

Boulangerie - Pâtisserie Joseph	10, Grande Rue	02 48 61 12 96
Pharmacie Vandervliet	11, Grande Rue	02 48 61 13 19
Effet Miroir (salon de coiffure)	16, Grande Rue	02 48 61 12 93
Le Mirabelle (bar - restaurant)	1, place du 8 Mai 1945	09 72 93 23 97
Laure, Mélanie et Benjamin Pommier (volailles / agneaux)	Le Plaix	06 67 43 02 18
Épicerie	2, Grande Rue	06 02 48 47 96

Nos ARTISANS

Guy Surel	Travaux publics	Domaine des Grandes Cosses	02 54 30 67 47
Fabrice Briquet	Peinture en bâtiment	3, rue de la Fosse à Caillon	02 48 61 13 88
Vincent Mitriot	Garage automobile Renault	Le Moulinet	02 48 61 13 27
Michaël Picot	Carrosserie	6, rue de Vireloge	06 81 83 15 16
Benoît Garot	Travaux de la vigne	36, rue de l'Érable	06 89 08 76 58
Arnaud Bidet	Débarras maison	4, rue de la Fosse à Caillon	06 05 34 76 36
DS Trans-Deborah Surel	Transports	Domaine des Grandes Cosses	06 30 36 63 83
Rafaël Clasquin	Ferraille et métaux	4, rue des Écoles	06 86 35 38 69
Florence Boyaval	Atelier des Artistes	10, chemin du National	06 49 48 61 18

SERVICES

Borne de télémedecine	Medadom	Mairie - Grande Rue	
Caroline Couraudon	Infirmière		06 88 26 91 50
La Poste	Banque, courrier	2, rue des Chêntres	3631 / 3639
Charlotte Pain	Assistante maternelle	5, rue Fleurie	06 50 52 15 68
Sébastien Soulat	LES Formation	2, rue de Vireloge	06 77 91 45 85
Micro-crèche L'Oustalet		5, rue des Écoles	06 08 87 60 63

LOISIRS

Écuries Cordalia	Centre équestre	Chemin des Reliques	06 34 32 40 26
Bibliothèque : Cécile Machado (de Bourges)		mercredi matin	

MARCHÉ SUR LA PLACE DU 8 MAI 1945

Fromagerie Angélique Wozniak (de Montlouis)	jeudi matin	02 48 60 11 61
Miel Isabelle Pequot (1 fois tous les 15 jours)	jeudi matin	06 63 91 00 88
Fruits et légumes - Panier berrichon - Christelle Cateloin	jeudi matin	
Pizza : Jean-Lou Ronk (de Châteauneuf)	mardi soir	06 24 39 15 13
Tacot Bistrot - Camion à crêpes	jeudi soir	06 12 58 30 85

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Vincent Nicolazo	06 32 41 24 17
OCCE : Sabrina Poubeau	02 48 61 12 57
Amicale des Sapeurs Pompiers : Teddy Josserand - Centre de Secours	07 50 15 10 58
Association des Agriculteurs et des Vignerons : Dominique Chasseigne	06 68 56 59 16
CATM - Section Chezal : René Chagnon	06 83 43 43 60
Cercle de Gym Volontaire : Laurence Moreau	02 48 61 11 02 - 06 99 58 01 88
Chorale : Laurette Roux	02 48 69 90 45
Moulin de Nouan - Environnement : Jacques Guyard	02 54 03 18 72
Team Cordailla : Cynthia Carcy	06 72 98 10 63
Association du Patrimoine Casalais : M. M ^{me} Djan 06 08 03 15 67 ou Sylvain Bourdreux	06 79 32 23 75
Les P'tites Mains Casalaises : Natacha Moreau	06 48 66 95 95
La Canne Casalaïse - Stéphanie Desfosses	06 47 16 45 20

PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS



Concours Photo de Dunbar

Dans le cadre du jumelage avec la ville écossaise de Dunbar, **un concours photo** était organisé. Les quatorze communes du département du Cher adhérentes étaient représentées par différents clichés.

Le jury de Dunbar a placé, **en deuxième position**, une photographie de Chezal-Benoît : **l'étang du Moulinet**.

Comité des Fêtes

Passage de flambeau

La préparation du boudin fait peau neuve...

Après des années de bons et loyaux services, **René Selleret** a rendu son tablier. Il a satisfait bon nombre de papilles. Ses boudins, devenus légendaires, sont entrés désormais dans l'histoire du Comité des Fêtes.



René en 2023 devant la casse lors du Téléthon



Après avoir transmis son savoir lors de l'édition 2023 du Téléthon, René laisse la place à un nouveau "chef boudin" : **Jean-Marie Gagnier**.

Samedi 7 décembre 2024 a donc marqué la grande première pour Jean-Marie qui a, de suite, su mettre la barre très haut, aidé de Dominique et Jean-Paul. Il a proposé sa propre recette... Victime de son succès, plus une seule portion n'était disponible à la fin de la matinée.

Les gourmands devront donc patienter pour goûter de nouveau au boudin du Téléthon. Par ailleurs, les traditionnelles tripes ont su aussi ravir les habitués : pas moins de 210 kilos ont été vendus... Nouveau record pour le Comité des Fêtes !

Don à la coopérative scolaire

Le Comité des Fêtes a réalisé une vente exceptionnelle lors de la brocante organisée chaque année sur la commune. À l'unanimité, les membres du Comité ont souhaité remettre **les bénéfices de cette vente à la coopérative scolaire** de Chezal-Benoît et lui ont remis un chèque de 320 €.

Une Assemblée Générale pour préparer l'anniversaire

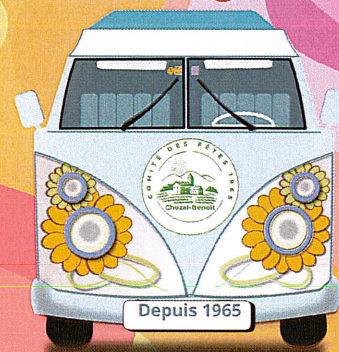
L'année 2024 s'achève... 2025 débute et le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux !

2025 va aussi marquer **les 60 ans** de notre association créée en 1965.

Le lancement officiel de la préparation de cet événement sera fait lors de notre **Assemblée Générale, vendredi 17 janvier prochain**, à la salle polyvalente.

Le Comité souhaiterait célébrer cet anniversaire à la fête de l'étang qui aura lieu le 15 août 2025. Pour une préparation optimale, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! N'hésitez pas à nous contacter ou assister à notre Assemblée Générale !

Le comité des fêtes de
Chezal Benoît vous invite à son
Assemblée générale



Le 17 janvier 2025
18h30
Salle polyvalente

Dates à retenir en 2025

Dimanche 25 mai : Brocante / Vendredi 15 août : Fête de l'Étang / Samedi 6 décembre : Téléthon

Atelier Vannerie



Tous les vendredis après-midi, de 14 à 18 heures, une dizaine de personnes se rassemble à la salle polyvalente, dans la convivialité, pour **confectionner des paniers et autres objets usuels**.

Entre autres, cette activité participait autrefois à l'animation des longues veillées d'hiver, la maisonnée rassemblée autour de l'âtre du foyer.

L'initiative du partage de ce savoir-faire revient à Monsieur et Madame Aurouet qui ont inauguré cet atelier en 2007. L'âge et des soucis de santé ne leur autorisent plus le même allant. Mais les gestes ancestraux essentiels sont maintenant acquis par les participants.

Sous leur regard bienveillant et expérimenté, chacun peut se livrer à des réalisations parfois entièrement créées : corbeilles à pain, paniers de toutes sortes, boucles d'oreille, etc. Ainsi, chaque participant, muni de son propre outillage, utilise de l'osier cultivé par certains, du châtaignier acheté à un particulier dans la Creuse, ou du rotin qui doit être commandé.

Longue vie à toutes ces belles réalisations et créations que vous pouvez acquérir, pour certaines, à la boutique des " P'tites Mains Casalaises ".

Élection de la Reine de Chezal-Benoît par Sophie Émilie Wilson

L'Association des Agriculteurs et Vignerons de Chezal-Benoît fêtera la Saint-Vincent - Saint-Blaise samedi 1^{er} février 2025.

Cette année, la particularité sera de procéder à **l'élection de la Reine du village** pour représenter la commune au Comice Agricole de Lignières cet été.



Quelles seront nos prétendantes à ce titre décerné tous les sept ans ?

Motivons nos jeunes filles, qui doivent avoir entre seize et vingt-six ans, pas tant pour l'élection, mais surtout pour la tradition, la participation au milieu associatif, le soutien et l'aide intergénérationnelle lors de la parade.

C'est une belle expérience...

Foi de première dauphine d'il y a plus de vingt ans !

Marché de Noël

Dimanche 8 décembre dernier, l'association " Les P'tites Mains Casalaises " a organisé **le Marché de Noël** à la salle des fêtes de Chezal-Benoît.

Une vingtaine d'artisans et l'association ont proposé leurs produits à une clientèle nombreuse...

En présence du Père Noël !

Ce succès demande à être renouvelé l'an prochain.

Un grand merci aux organisateurs et bénévoles !



Notes aux associations : subventions municipales

Petit rappel des conditions afin d'obtenir une subvention pour votre association :

- ☐ Tenir une Assemblée Générale de l'association
- ☐ Transmettre les comptes de l'année 2024
- ☐ Envoyer une demande écrite par courrier ou mail au plus tard **fin février 2025**



ANDRÉ DE VAUBRUN, MOINE BÉNÉDICTIN FONDATEUR DE CHEZAL-BENOÎT

par Sylvain Bourdreux

Plus connu sous le nom d'**André de Vallombreuse**, l'histoire nous informe seulement de la date du décès d'**André de Vaubrun** survenu le 21 janvier 1112 à Chezal-Benoît. Il serait donc présumé être né au cours du XI^{ème} siècle, sans qu'on dispose de davantage de précisions.

En revanche, on sait qu'il avait pour origine une noble famille française. Le nom de " Vallombreuse ", souvent associé à Frère André, vient du fait qu'il exerçait la fonction de prieur dans cette abbaye située dans la commune de Reggello en Toscane (Italie).

En venant s'installer avec quelques autres moines italiens originaires de la même abbaye, André de Vaubrun répondait à la demande d'Eudes Arpin, dernier vicomte de Bourges, peu de temps avant qu'il ne parte en croisades et cède en caution son vicomté du Berry au roi de France, Philippe I^{er}, pour soixante mille sous d'or. Comme tant d'autres seigneurs, répondant à l'appel du pape Urbain II, il s'agissait, pour Eudes Arpin, de financer sa coûteuse expédition pour délivrer le tombeau du Christ à Jérusalem de ceux qu'ils qualifiaient " d'infidèles ".

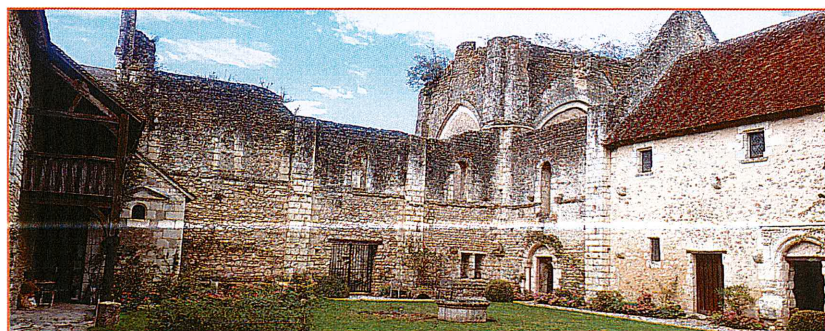
Pour participer à la fondation de cette nouvelle abbaye, André de Vaubrun avait obtenu, du puissant seigneur d'Issoudun Geoffroy, quelques terres situées sur la paroisse de Dampierre, en lisière des bois de Chœurs et de Malvèze. L'endroit, particulièrement deshérité où se trouvaient peut-être quelques cabanes rudimentaires, portait le nom de " **Casalemalanum** " - ce qui signifie littéralement " mauvaise maison ". Casalemalanum devint " **Casalebenedictum** ", " maison bénie " ou " maison de Benoît ", suite à la création du monastère bâti dans ce lieu après une vingtaine d'années de présence des moines.

L'abbaye bénéficia très vite de nombreux dons et privilèges de seigneurs du Berry. En 1104, l'**église Saint-Pierre de Chezal-Benoît** fut consacrée par l'archevêque de Bourges Leodeger. Le pape Pascal II confirma, dans une bulle, l'investiture canonique accordée par son prédécesseur Urbain II et l'adoption de la règle bénédictine de Vallombreuse.

C'est ainsi qu'à proximité immédiate de l'abbaye, s'installèrent, assez rapidement, plusieurs familles qui bénéficièrent de l'administration des sacrements et de la protection spirituelle des moines. Par ailleurs, elles avaient tout à la fois du travail pour servir certains travaux du monastère et disposaient, semble-t-il, d'une imposition allégée.



Ce grand cuivre repoussé, réalisé par l'artiste Robert Barriot (1898 - 1970), évoque la création de l'abbaye de Chezal-Benoît. On peut y distinguer trois moines en habits et tonsurés. Au centre, sous la direction d'André de Vaubrun qui tient un manuscrit, le moine de gauche procède à l'abattage d'un arbre pendant que celui de droite taille la pierre d'une colonne.

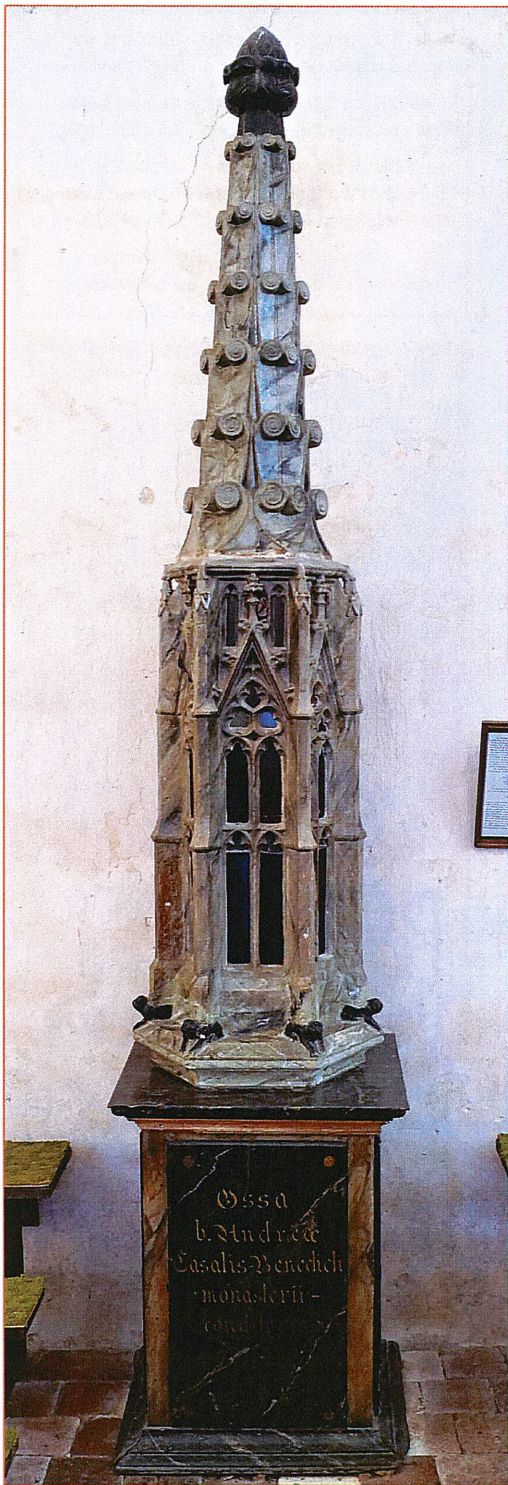


Précédemment à Chezal-Benoît, André de Vaubrun avait fondé **une autre abbaye, à Cornilly**, près de Contres, dans le Loir-et-Cher.

Cette abbaye, devenue prieuré, sera sous l'autorité de Chezal-Benoît jusqu'à ce que les deux monastères rejoignent, au XVII^{ème} siècle, la congrégation de Saint-Maur.

À une époque où les moyens de transport se cantonnaient au mieux au portage animal et où des chemins empruntés comportaient nombre de difficultés, André de Vaubrun apparaît comme ayant été **un infatigable voyageur**. Par deux fois au moins, il se rendit à Rome jusqu'au centre de la France (environ mille cinq cents kilomètres) et plusieurs fois en Angleterre pour établir un nouveau monastère.

À sa mort, en 1112, sa piété et son dévouement envers les pauvres lui valurent le titre de **" bienheureux "** par la voix du peuple. Il fut inhumé dans l'église abbatiale Saint-Pierre. Son sarcophage fut déposé sur deux colonnes dans le chœur de l'église, à la gauche du maître autel. Ces deux colonnes peintes sont toujours présentes dans l'église, de chaque côté du tabernacle actuel, sous les statues de Saint-Pierre et Saint-Joseph.



Sous la tour eucharistique, se trouve l'urne contenant les os du " bienheureux André ".

Le sarcophage du **" bienheureux André "** fut brisé en 1793, pendant la Terreur, livré à la colère du peuple, comme le reste du mobilier de l'église. Ses os recueillis furent déposés dans une urne en bois qui séjourna à différents endroits. La dernière fois, elle fut déplacée depuis la grande galerie est du cloître pour réintégrer l'église abbatiale, le 11 juillet 1876, à l'époque du Collège.

Aujourd'hui, cette urne se trouve sous **la tour eucharistique**, dans le bas-côté sud. Elle contient le squelette complet du bienheureux. Il fut inventorié par le Docteur Malgras et s'avéra être complet, hormis un tibia donné à l'abbaye bénédictine de Solesmes (Sarthe).

Chaque année, le 8 septembre, jusqu'à une époque récente, **un pèlerinage** était organisé. Les fidèles se rendaient de l'église à la **fontaine fondatrice de l'abbaye** qui portait le nom de **" Fontaine Saint-André "**, car il est bien supposé que cet indispensable point d'eau avait décidé les premiers moines à s'établir dans sa proximité.

Ses eaux avaient la réputation de pouvoir guérir les fièvres et maladies de poitrine.



Cette fontaine fut, en quelque sorte, redécouverte en 2011, grâce à l'initiative de Jeannine Mauguin qui avait recueilli la révélation de son existence d'un ancien chef de culture de l'Hôpital qui habitait l'ancien presbytère, juste au-dessus de cette fontaine.

Profitant de travaux, le directeur des services techniques de l'Hôpital d'alors accepta de faire déblayer plusieurs mètres cubes de gravats. Ils avaient probablement volontairement été déposés à cet endroit au moment des travaux de construction de la blanchisserie, lors de la création de la colonie agricole, au tout début du XX^{ème} siècle.

André de Vaubrun et quelques autres moines bénédictins italiens sont donc à l'origine des premières pages de l'histoire connue de notre village. Cette histoire aura bientôt mille ans... Grâce à eux, la malédiction du lieu s'est transformée en maison bénie.

DÉPISTAGE DES CANCERS

Un moyen efficace pour être acteur de sa santé !

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Hommes et femmes : 50 - 74 ans

Un test de recherche de sang dans les selles, simple, fiable, à réaliser chez soi pour les personnes sans facteur de risque pour ce cancer.

Lorsque le test est positif (4 % des cas), une coloscopie est nécessaire pour identifier la cause du saignement.

**Le cancer colorectal se guérit
dans 9 cas sur 10
s'il est pris en charge précocement.**

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Femmes : 50 - 74 ans

Une mammographie (radio des seins) à réaliser dans un cabinet d'imagerie médicale tous les 2 ans.

Liste des cabinets d'imagerie sur :

www.depistage-cancer.fr/centre

**Le cancer du sein est le cancer
le plus fréquent.
Avec une surveillance régulière,
les chances de guérison sont meilleures.**

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Femmes : 25 - 65 ans

L'examen recommandé est un prélèvement cervico-utérin ("frottis").

✓ **de 25 à 29 ans** : un dépistage tous les 3 ans (après 2 dépistages normaux à 1 an d'intervalle).

✓ **de 30 à 65 ans** : un dépistage tous les 5 ans (si le précédent dépistage après 30 ans est négatif).

Où peut-on faire son dépistage sans ordonnance ?
Chez un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme, un laboratoire de biologie médicale.

**Le cancer du col de l'utérus
peut être évité grâce au dépistage.**

OÙ OBTENIR VOTRE KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL ?



Retirez-le à l'occasion d'une consultation : médecin généraliste, gynécologue, gastro-entérologue

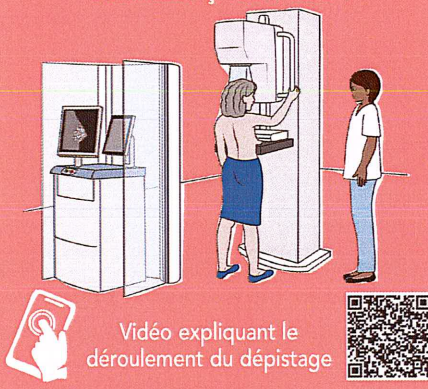


Commandez-le gratuitement en ligne sur :
monkit.depistage-coloctal.fr



Retirez-le gratuitement auprès de votre pharmacien

LA MAMMOGRAPHIE DE DÉPISTAGE, COMMENT ÇA SE PASSE ?



Vidéo expliquant le déroulement du dépistage

BON À SAVOIR

Les papillomavirus (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles pouvant être à l'origine de certains cancers tels que les cancers du col de l'utérus, de la sphère ORL ou encore les cancers de l'anus, du vagin, de la vulve ou du pénis.

La vaccination contre les HPV s'est révélée être un moyen de protection efficace contre ces infections, et, donc, diminue le risque de développement des cancers.

Elle est recommandée entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans pour les filles et les garçons.

Parlez-en avec un professionnel de santé.

La participation aux programmes de dépistage (2022 - 2023)
(nombre de personnes dépistées / nombre de personnes invitées)

Région Centre - Val de Loire → **36,4 %**

Région Centre - Val de Loire → **51,7 %**

Département du Cher → **36,7 %**

Département du Cher → **49 %**

Canton de Aubigny-sur-Nère → **37,8 %**

Canton de Aubigny-sur-Nère → **49,7 %**

**DÉPISTAGE
DES CANCERS**
Centre de coordination
Centre-Val de Loire

Comment avoir accès au dépistage ?

En fonction de votre âge, vous recevez régulièrement une invitation pour les trois programmes de dépistage, pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Ces invitations vous permettent de contacter le professionnel de santé de votre choix pour la réalisation de ces examens.

Après 74 ans pour le dépistage du cancer du sein et colorectal ou après 65 ans pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, vous ne recevez plus les invitations.

Vous pouvez continuer les examens de dépistage après discussion avec votre médecin.

Vous n'avez pas reçu votre invitation ?

**Contactez votre caisse
d'Assurance Maladie**

CPAM : 36 46

MSA Beauce Cœur de Loire
(Départements 18 / 28 / 45)
02 37 999 999

MSA Berry Touraine
(Départements 36 / 37 / 41)
02 54 44 87 87

MGEN : 36 76

SNCF : 04 95 04 04 04

MGP : 09 71 10 11 12

Vous avez une question sur votre dossier de dépistage ?

Contactez votre CRCDC

CRDCD - Antenne 18
485, route de Varye
18230 Saint-Doulchard

Sein : 02 48 27 28 09

Col de l'utérus : 02 4747 98 94

Colon : 02 48 27 28 09

contact.18@depistage-cancer.fr

CRCDC Centre - Val de Loire
www.depistage-cancer.fr/centre

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) organise le dépistage du cancer colorectal, du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus en lien avec les organismes d'Assurance Maladie.